



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie@damouzy.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

Objet : Rentrée Scolaire 2022-2023
Services Pré et Post Scolaires – Fonctionnement – Conditions

P.J. : Un dossier

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'inscription de votre enfant à l'école DU TRIO, nous vous prions de trouver ci-joint un dossier d'inscription aux services municipaux pré et post scolaires.

Sous réserve de la mise en application d'un éventuel protocole COVID 19

Documents à conserver :

- Note d'information
- Tarifs
- Informations Transports Scolaires

Documents à retourner en mairie avant le vendredi 25 Juin 2022 :

- Inscription aux services municipaux
- Fiche Sanitaire de liaison 2022/2023
- Autorisation de prise en charge en périscolaire
- Autorisation de sortie
- Fiche barème SIRAE
- Avis d'imposition 2021
- Demande carte de transports scolaires (pass 1^{er} degré)

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Gérard CALVI

Christian SCHNEIDER

Emmanuel ROUSSEL

P.O. Sébastien Lang,
adjoint délégué aux
affaires scolaires



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr

mairie@damouzy.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

ECOLE DU TRIÓ

NOTE D'INFORMATION – Année Scolaire 2022-2023

1. HORAIRES

		Garderie	Ecole			Garderie
			Matin	Durée Pause méridienne	Après-midi	
Damouzy		7h30	8h40 - 11h40	1h30	13h10 16h10	18h30
Houldizy			8h50 - 11h50		13h20 16h20	
Arreux			9h00 - 12h00		13h30 16h30	

2. LES TRANSPORTS

	Matin			Soir	
	Arrivée	Départ		Arrivée	Départ
Arreux	8h10	8h15	Damouzy	16h05	16h15
Houldizy	8h20	8h25	Houldizy	16h20	16h25
Damouzy	8h30	8h35	Arreux	16h30	16h35
Houldizy	8h40	8h45	Houldizy	16h40	16h45
Arreux	8h50		Damouzy	16h50	

Les enfants doivent être présents **impérativement 5 minutes** avant le départ du bus.

3. TEMPS DE MIDI

a) Externe :

Les parents doivent être présents à 12h00 à Arreux, 11h50 à Houldizy et 11h40 à Damouzy pour reprendre les enfants à la sortie des écoles, la reprise des cours se fera à 13 H 30 pour Arreux, 13h20 à Houldizy et 13h10 à Damouzy (ouverture de la grille 10 minutes avant le début de la classe).

b) Demi-pensionnaire :

Sur ARREUX, la restauration est gérée par le SIRAE, dans la petite salle derrière la bibliothèque (tél. : 03.24.53.01.93).

Sur HOULDIZY, la restauration est gérée par la Commune, Mme TOUSSAINT-SINET Coline et Mme SINET Sophie (06 89 88 61 42 – periscodutrio@gmail.com) sont les agents responsables de la restauration dans la Salle Marcel DEMOULIN (Tél. : 03.24.33.20.25).

Sur DAMOUZY, la restauration est gérée par la Commune, M. D'AGNANO Grégory et Mme HENRY Kelly sont les agents responsables de la restauration dans la salle (Tél. 07 67 96 97 96)

- API pour Houldizy et le SIRAE.
- La Poêle Ardennaise pour Damouzy.

Les élèves doivent être inscrits de préférence à l'année.

Les repas non réguliers doivent être commandés au maximum la veille avant 8h30.

Tout repas non décommandé la veille avant 8h30 **sera facturé.**

Les élèves ne pourront être pris en charge que si la **fiche sanitaire de liaison** a été retournée dûment complétée.

La tarification comprend le prix du repas ainsi que le temps de garde.

4. L'ACCUEIL PRE ET POST-SCOLAIRE

- Pour ARREUX (petite salle derrière la Bibliothèque), l'accueil est assuré par le SIRAE (tél. : 03.24.53.01.93).
- Pour HOULDIZY, l'accueil est assuré par du personnel municipal Salle Marcel DEMOULIN (tél. : 03.24.33.20.25 – 06 89 88 61 42 (SINET Sophie)
- Pour DAMOUZY, l'accueil est assuré par du personnel municipal à l'ancienne école maternelle (tél. : 07.67.96.97.96)

Les horaires d'ouverture de la garderie sont les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

- ARREUX : 7 h 30 – 9 h 00 / 16 h 30 – 18 h 30
- HOULDIZY : 7 h 30 – 8 h 50 / 16 h 20 – 18 h 30
- DAMOUZY : 7 h 30 - 8 h 40 / 16 h 10 - 18 h 30

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Gérard CALVI

Christian SCHNEIDER

Emmanuel ROUSSEL



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

Rentrée scolaire 2022/2023

Tarifs des Services Municipaux

1) Restauration scolaire et temps de garde du midi.

(Nouveaux Tarifs 2022/2023 dans l'attente de la mise à jour par le SIRAE)

lundi – mardi – jeudi – vendredi

- Repas : **3,72 €** (4,32 € - 0,60 € de prise en charge par les mairies)
- Temps de garde en supplément en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Revenus mensuels 2019 sur avis d'imposition 2020	Taille de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
< 914.63€	0.12€	0.08€	0.08€	0.08€
≥ 914.63 < 1829.11€	0.23€	0.20€	0.18€	0.12€
≥ 1829.11€ < 3048.28€	0.49€	0.41€	0.23€	0.20€
≥ 3048.28€	0.64€	0.56€	0.43€	0.41€

(Tarifs ajustables en fonction du SIRAE)

2) Accueil Pré et Post-scolaire :

a) Commune de Houldizy :

Tarifcation à la demi-heure :

- **0,80 € la demi-heure** - Paiement mensuel.

Garderie gratuite de 8h20 à 8h50 pour les élèves d'ARREUX scolarisés à HOULDIZY empruntant les transports scolaires.

b) Commune d'Arreux :

- **Tarifcation** selon les ressources et la composition de la famille (ci-joint le **barème du SIRAE** de l'année 2022-2023) - Paiement mensuel.

c) Commune de Damouzy :

- **0,80 € la demi-heure** - Paiement mensuel.



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

ECOLE DU TRIO

Transports Scolaires

Les Transports Scolaires sont organisés par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.
Les horaires relatifs à l'école DU TRIO sont repris dans la Note d'Information.

Pour bénéficier de ce service il est nécessaire :

- de faire retour en mairie du formulaire de demande de carte de bus : demande de Pass 1^{er} degré pour l'année scolaire 2022-2023, dûment complété.
- de joindre un chèque de 20 € (à l'ordre de la CTCM) – (possibilité de régler en espèces)
- de fournir une photo d'identité pour les nouveaux inscrits.

Le tout est à rendre **avant le 25 juin 2022** avec le dossier péri-scolaire

→ La commune de Houldizy centralisera ensuite toutes les demandes et effectuera les démarches nécessaires auprès de l'agence TAC compétente.

→ les cartes 2022-2023 seront gardées par les agents municipaux pour s'en servir tout au long de l'année scolaire.



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023
SERVICES MUNICIPAUX

BULLETIN D'INSCRIPTION (Cocher les cases souhaitées)

1 fiche par enfant (à retourner **avant le 25 juin 2022** dans votre mairie de résidence)

M^r M^{me} _____

souhaite inscrire mon enfant : _____

Aux Services Municipaux suivants :

- **Accueil pré et post scolaire (*matin et/ou soir*) :** oui non
Arreux Houldizy Damouzy

Selon les jours suivants : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- **Transports scolaires :**

Tous les jours : Jamais :

Occasionnellement : préciser éventuellement :

- **Restauration scolaire :**

Tous les jours : oui non Arreux Houldizy Damouzy

Certains jours : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Occasionnellement :

Mon enfant sera présent le premier jour à la cantine : oui non

A _____, le _____
(signature)



2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr



Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

RENTREE SCOLAIRE 2022 – 2023 AUTORISATION PERISCOLAIRE DE PRISE EN CHARGE

Madame, Monsieur,

Les communes d'Arreux, de Damouzy et de Houldizy ont mis en place un système d'accueil périscolaire et de cantine pour garantir le meilleur service possible aux parents.

Un événement imprévu peut vous amener ou la personne autorisée, à être en retard à l'heure de la sortie des classes.

De même, une raison climatique (ou autres raisons) peut empêcher le ramassage scolaire.

Pour que la structure d'accueil (que ce soit le SIRAE sur Arreux, les communes sur Damouzy ou Houldizy), puisse prendre en charge votre enfant lors de ces événements, nous vous demandons de confirmer votre volonté en complétant et signant l'autorisation écrite ci-dessous.

Avec nos remerciements.

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire,

Gérard CALVI.

Christian SCHNEIDER

Emmanuel ROUSSEL

✂.....
Je soussigné (e) _____

agissant en qualité de : mère⁽¹⁾, père⁽¹⁾, autre personne exerçant l'autorité parentale⁽¹⁾ (représentant légal)

autorise le SIRAE, les communes de Houldizy et de Damouzy

- à prendre en charge mon/mes enfant(s) à la sortie des classes
- à donner un repas à mon/mes enfant(s)

en cas de retard de la personne devant prendre en charge mon (mes) enfant(s) à la sortie de l'école, et en cas de suppression imprévue de transport scolaire.

Pour que la prise en charge puisse avoir lieu, je dois fournir avec cette autorisation :

- La fiche sanitaire du présent dossier.

Fait à _____ le _____

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

(Signature)



Houldizy

2, rue de la Mairie
08090 HOULDIZY
Tél/Fax : 03.24.56.43.31
mairie@houldizy.fr



Damouzy

2 rue du Pâquis
08090 DAMOUZY
Tél/Fax : 03 24 33 52 53
mairie.damouzy@wanadoo.fr



Arreux

Mairie de ARREUX
08090 ARREUX
Tél/Fax : 03.24.54.93.97
mairie.arreux@orange.fr

AUTORISATION DE SORTIE

Services Municipaux Pré et Post-Scolaires

Rentrée scolaire 2022/2023

Je soussigné _____ N° tél. :

.....

agissant en qualité de : mère⁽¹⁾, père⁽¹⁾, autre personne exerçant l'autorité parentale⁽¹⁾ (représentant légal)

- autorise / n'autorise pas mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s) à mon domicile

NOM-Prénom de l'enfant	OUI	NON

- autorise à reprendre mon (mes) enfant (s) à la sortie d'école, descente de bus ou garderie pour le (les) ramener à mon domicile :

M^r ou M^{me} 1) tél :

2) tél :

3) tél :

Attention : une pièce d'identité sera demandée.

Fait à _____ le _____

(1) Rayer la mention inutile

(Signature)